

SÉANCE DU LUNDI 6 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue par voie de conférence téléphonique conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 6 avril 2020 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Steve Bouchard, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-04-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 mars 2020
- 5) RIDR et Action bénévole de la Rouge – Étude de faisabilité
- 6) Émission de certificats d'infraction
- 7) Projet de règlement 2020-02 relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de la Municipalité
- 8) MTQ – Reddition de compte
- 9) Boîtes postales extérieures permanentes
- 10) Correspondances et information
 - ✓ Intérêts sur taxes
 - ✓ COVID-19 vs Employés
- 11) Varia
- 12) Levée de la séance

Adoptée

2020-04-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-04-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2020

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Mireille Decelles

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 mars 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-04-04

4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 MARS 2020

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 mars 2020 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C2000063 à C2000095 et les paiements directs L2000011 à L2000015 totalisant 113 040.59\$ et portant sur la période du 1^{er} mars au 31 mars 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000048 à D2000054 (élus), totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000045 à D2000047 et D2000055 à D2000066 (employés) totalisant 8 476.77\$ ainsi que les chèques portant les numéros P2000010 et P2000011, P2000013 et P2000014 (employés) totalisant 645.01\$, et P2000012 (comité) totalisant 119.41\$ et portant sur la période du 1^{er} mars au 31 mars 2020.

Adoptée

2020-04-05

5. RIDR ET ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme de consultant Chamard (février 2018) recommandait à la RIDR de mettre en place un programme régional structuré de réemploi;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR veut se distinguer des offres privées en faisant partie d'un plan régional de GMR ayant comme objectif à long terme : ZÉRO DÉCHET;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR désire travailler en collaboration avec les organismes de son territoire qui œuvrent dans le domaine du réemploi d'objets usagés notamment les matériaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le projet de récupération de portes et fenêtres usagées pour fin de réemploi fonctionne bien à la RIDR, que la clientèle apporte en grand nombre des matériaux de construction usagés qui sont en bon état et demande toujours plus d'acheter diverses catégories de matériaux de construction et que cela demanderait une infrastructure dédiée à cet usage (ex. bâtiment d'entreposage);

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises, commerces hôteliers et autres du territoire de la RIDR pourraient se débarrasser de plusieurs objets usagés en bon état, mais que cela demande un espace important d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR souhaite connaître le potentiel de matériaux de construction pour fin de réemploi qui pourraient être acheminés à la RIDR et redistribués aux organismes qui voudraient en faire la vente;

CONSIDÉRANT QUE l'Action Bénévole de la Rouge souhaite réaliser une étude de faisabilité pour optimiser la réception, le tri, le conditionnement, la vente ou le recyclage d'objets usagés en provenance principalement des municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que la réception, le tri, le conditionnement, la vente ou le recyclage des matériaux de construction acheminés actuellement à la RIDR en provenance de son territoire;

Sur une proposition de Carmen Lepage, appuyée par Jean-Pierre Allard, il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay informe l'Action Bénévole de la Rouge de son intention de collaborer aux démarches pour faire réaliser dans un premier temps une étude de faisabilité pour le réemploi d'objets usagés principalement les matériaux de construction usagés. La contribution de la Municipalité pour ce projet est de 76.92\$.

Adoptée

2020-04-06

6. ÉMISSION DE CERTIFICAT D'INFRACTION

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Richard Gagnon inspecteur municipal et Martin Cérantola inspecteur municipal- adjoint à émettre des constats d'infraction relatifs à la réglementation municipale pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2020-04-07

7. PROJET DE RÈGLEMENT 2020-02 RELATIF À L'OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS ET COURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ

Dépôt du projet de règlement 2020-02

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires;

CONSIDÉRANT QUE qu'une copie du projet de règlement 2020-02 a été acheminée aux conseillers;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 7 octobre 2019 par la résolution 2019-10-06;

Il est proposé par le Carmen Lepage
Appuyé par Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du projet de règlement 2020-02 relatif à l'obligation des lavages des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et des cours d'eau de la Municipalité.

Adoptée

2020-04-08

8. MTQ – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 152 649 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE Suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Lac-Saguay vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'attester le bilan présenté par le secrétaire-trésorier au montant de 225 090 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2019 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2020-04-09

9. BOÎTES POSTALES EXTÉRIEURES PERMANENTES

ATTENDU QUE la poste est un service essentiel qui doit être accessible à l'ensemble de la population;

ATTENDU QU' il est souhaitable que l'ensemble de la population de Lac-Saguay reçoive ce service de manière juste, raisonnable et équitable;

ATTENDU QU' une partie de la population peut accéder à son courrier à tout moment dans des boîtes postales extérieures alors qu'une autre partie de la population ne peut le faire que les jours ouvrables, durant une période horaire très restreinte et dans des installations qui sont totalement inadéquates aux plans de l'accessibilité et du respect des normes de sécurité généralement exigées d'un espace public;

ATTENDU QUE cette situation crée un réel préjudice à plusieurs, notamment les travailleurs dont les horaires ne coïncident pas avec les heures d'ouverture et les personnes dont la mobilité est réduite;

ATTENDU QUE cette situation est injuste et que rien ne paraît la justifier dans l'intérêt public;

ATTENDU QUE des boîtes postales extérieures ont été installées en raison de la pandémie COVID-19 qui a obligé la fermeture temporaire du comptoir postal et parce qu'il a été reconnu que la solution initialement mise en œuvre, obligeant une partie de la population à parcourir 70km pour aller chercher son courrier, n'avait aucun sens;

ATTENDU QU' une pétition en ligne exigeant que des boîtes postales extérieures soient installées de façon permanente a recueilli près de 100 signatures en moins de 48 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Allard appuyé par Mireille Decelles et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal demande à Postes Canada d'installer de façon permanente des boîtes postales extérieures dans un endroit à être déterminé par une entente ente Postes Canada et la Municipalité.

Adoptée

10. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Intérêts sur taxes
- COVID-19 vs employés

11. VARIA

2020-04-10

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h15

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-04-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse